

Compte-rendu de l'atelier « Plan Piéton » du Forum des Mobilités du 14 décembre 2019

Participants : A.M. Mercadier, M. Morin, Ph Ribatto, D. Lafon, N. Sablayrolles, H. Piroard, J.F. Bresse, C. Desplanches, J.M. Drouot

Le groupe de travail a passé en revue le texte « Promouvoir les déplacements piétons » tel qu'il apparaît au chapitre F de la révision 5 du document « Des propositions citoyennes du Comité CSTA pour améliorer la Circulation, le Stationnement et les Transports Actifs (CSTA) à Fontenay aux Roses » diffusé à tous les participants.

Des modifications (en rouge) ont été proposées et des commentaires (en italique) ont été apportés. De nouvelles propositions ont aussi été rajoutées.

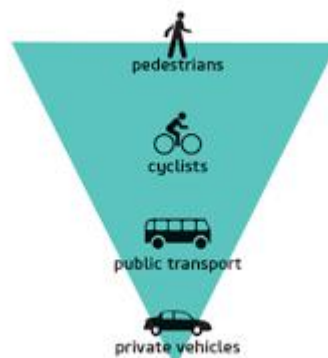
Elles apparaissent ci-dessous :

F/ Promouvoir les déplacements piétons

Référent : Jean-Max Drouot

Dans l'organisation et la réalisation des circuits de déplacement, c'est le piéton qui doit toujours être le plus favorisé :

- Tous les citoyens sont des piétons, et ne demandent qu'à l'être de plus en plus.
- Le déplacement piéton ne nécessite aucun investissement personnel, il est accessible à tous.
- Pour une distance donnée, c'est le piéton qui utilise le plus son énergie musculaire pour son déplacement. Il est donc prioritaire sur tous les autres modes de déplacement selon la hiérarchie suivante : piéton, vélos / engins de déplacement personnel motorisés ou non (EDP), transports publics, motos / véhicules automobiles individuels :



Proposition 23 : Les principaux itinéraires piétons doivent être clairement et correctement **balisés avec indication de la distance et du temps moyen de trajet** (sur la base d'une vitesse de 4 km/h).

Proposition réalisable à court terme (moins d'un an)

Proposition 24 : Ils doivent toujours **pouvoir aller au plus court et avec la plus faible dénivelée**. Des itinéraires conseillés pourraient être définis et signalés.

Proposition 25 : Lorsque des escaliers sont utiles pour aller au plus court, toujours prévoir un **contournement par un plan incliné**, plus pratique pour les personnes âgées et les poussettes ou caddies.

Proposition 26 : Les cheminements piétons (trottoirs, sentiers, passerelles, passages piétons) doivent être **suffisamment larges (1,40m est le minimum légal), non bosselés ou dégradés, libres de tout obstacle** (mobilier urbain, bacs à fleur, flaques d'eau, plots, chandelles, candélabres, poubelles, arceaux anti-stationnement, haies ou branches d'arbres envahissantes, déjections canines, amas de feuilles mortes, véhicules en stationnement irrégulier sur trottoir, etc.....). Ces cheminements doivent être suffisamment éclairés la nuit, les piétons ne disposant pas des systèmes d'éclairages des autres moyens de déplacement.

Proposition 27 : Sur les grands axes automobiles, aménager **des îlots refuges piétons au centre de la voie** pour permettre aux piétons lents de traverser la voie en deux temps.

Proposition 28 : aménager **un guidage des malvoyants** dans les zones de circulation apaisées (zones 30 et zones de rencontre) moyennant des tapis podotactiles.

Proposition réalisable à court terme (moins d'un an)

Proposition 29 : aux endroits stratégiques (début de rue, fin de rue, milieu de rue) **aménager les passages piétons sur un plateau** pour les sécuriser et pour apaiser le trafic en même temps.

Proposition 30 : Recenser, avec les comités d'habitants, **les passages piétons manquants ou inadaptés** pour un passage au plus court et pour plus de sécurité (par exemple ajouter un passage piéton dans la rue Ledru-Rollin entre l'arrêt de bus et l'escalier qui rejoint la rue Boucicaut, ajouter un passage

piétons direct sur l'avenue Lombart, entre l'arrêt de bus descendant « Fontenay RER » et l'entrée du RER, etc....)

Pour information, pour traverser la chaussée, il est autorisé de traverser hors passages piétons officiels si ces derniers n'existent pas à moins de 50 mètres.

Le département a refusé un passage piéton sur l'avenue Dolivet, entre la ruelle de la Demi-lune et le passage vers la place de l'église, parce qu'il y a déjà des passages piétons à moins de 50 mètres

Proposition 31 : Identifier, en mobilisant les riverains, les associations de quartier, les parents d'élèves, les commerçants et une référente handicap PMR, les **itinéraires piétons principaux** à analyser en priorité, en vue de leur amélioration et de leur balisage. Réaliser, pour les Fontenaisiens, une **carte de ces itinéraires**, basée sur la consultation des habitants.

Proposition 32 : Inciter, par une publication dans le Fontenay MAG, les Fontenaisiens à signaler au numéro vert tous les **obstacles anormaux** constatés sur les cheminements piétons.

Proposition réalisable à court terme (moins d'un an)

Proposition 33 : Dans tout nouvel aménagement de voie, prévoir **des cheminements piétons corrects**, en concertation avec les habitants.

Proposition 34 : Recenser et maintenir en état **les sentiers piétons** de Fontenay. Remettre en service des anciens sentiers piétons qui ont été abandonnés ou privatisés abusivement, en se basant sur le cadastre. Fournir sur le site internet la carte de ces sentiers.

Proposition 35 : **Réaliser un Plan Piéton** (sur le modèle du Plan Vélo) pour planifier et prioriser les différents aménagements nécessaires.

Proposition à placer dans le préambule de ce chapitre

Proposition 36 : **Protéger les piétons des deux-roues motorisés** qui passent notamment par le passage Letourneau entre la place du Général de Gaulle et l'avenue de la République et par la ruelle qui va de l'avenue du général Leclerc (au niveau du feu installé pour les travaux en face de l'ancienne usine) jusqu'à la rue Ledru Rollin. Il faudrait installer des arceaux comme dans la ruelle de la Demi-Lune.

Nouvelles propositions :

Proposition 54 : Faire un relevé détaillé de toutes les zones accidentogènes ou potentiellement accidentogènes pour les piétons, à partir des accidents signalés ou évités de justesse dans le passé et des inquiétudes des habitants. Prévoir des plans d'action pour sécuriser les zones les plus dangereuses.

Proposition 55 : Pendant les travaux d'aménagement ou de réfection des chaussées et trottoirs, toujours prévoir des cheminements piétons praticables (Ne pas rééditer par exemple ce qui s'est passé place du Général de Gaulle ou à la Cavée)

Proposition 56 : Au croisement entre un cheminement piétons et la piste cyclable de la coulée verte, placer des panneaux « attention piétons » pour les cyclistes trop pressés. Par exemple, sur la place Sainte Barbe, pour le cheminement piétons entre l'avenue Lombart et la Rue Boucicaut.

Proposition 57 : Relancer les opérations « Pédibus » (regroupement d'enfants pour aller aux écoles à pied, encadrés par des adultes bénévoles) en liaison avec les parents d'élèves et les habitants des quartiers concernés.

Proposition 58 : Veiller à la présence systématique des plaques de nom de rues dans toutes les rues de Fontenay : Beaucoup de piétons ne se promènent pas avec un GPS.

Proposition 59 : Trouver des moyens pédagogiques pour rappeler aux piétons les règles qu'ils doivent respecter dans leurs déplacements, par exemple ne pas traverser les chaussées en ne regardant que leur téléphone portable. Rappeler aussi aux autres usagers que les trottoirs sont interdits aux cyclistes et à tous les engins de déplacement personnel motorisés.

Le groupe de travail souhaite que la municipalité donne son avis sur toutes ces propositions et sur le planning de leur prise en compte.